

GARDE

- Prend en charge toutes les démarches administratives liées à votre demande
- Met à votre disposition une équipe de professionnels formés et encadrés
- Accepte les règlements par CESU préfinancés (Chèque Emploi Service Universel)
- Etablit un devis pour chaque demande de renseignements
- Vous propose des services dont le coût peut être déduit de vos impôts dans la limite de 50 %



Service d'Aide à Domicile

Galerie des Chênes
13/15, boulevard Joffre
54000 Nancy

Téléphone : 03 83 35 68 02

Fax : 03 83 35 99 28

www.garde.asso.fr

Proximité gare SNCF
Agrément qualité : 254LOR52

Aide à domicile pour les familles et les particuliers

Le service "emplois familiaux", vous permet de concilier harmonieusement vie professionnelle et vie familiale.

Une personne de confiance s'occupera :

- Du ménage
- Du repassage
- De la garde d'enfants
- Du Baby Sitting
- De l'aide aux devoirs

Vous avez un enfant de moins de 6 ans, vous pouvez bénéficier de :

- 50 % d'exonération des charges URSSAF
- La participation de la Caisse d'Allocation Familiale sur la rémunération de l'intervenant au titre du **Complément libre choix de mode de garde**

Aide à domicile

pour les personnes âgées/handicapées

Garde itinérante de nuit

Aide à domicile spécialisée

Aide à domicile

pour les familles et les particuliers



Service d'Aide à Domicile



Des prestations adaptées à votre situation ...



Aide à domicile pour les personnes âgées/handicapées

Les assistantes de vie de **GARDE** vous permettent de réaliser les gestes essentiels de la vie quotidienne selon vos besoins, et peuvent intervenir 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Elles facilitent l'autonomie et la prise en charge des personnes âgées/handicapées, rythment leur vie et évitent la solitude en :

- Préparant les repas
- Faisant les courses
- Faisant le ménage
- Aidant à la toilette
- Aidant à la mobilité

L'**APA**, l'**Aide Personnalisée à l'Autonomie**, versée par le Conseil Général vient en déduction du coût des prestations.

La **PCH**, la **Prestation de Compensation du Handicap**, versée par le Conseil Général vient en déduction du coût de la prestation.



Garde itinérante de nuit

Pour les personnes en perte d'autonomie résidant sur la Communauté Urbaine du Grand Nancy

- Vous souhaitez vous coucher après 20 h
- Vous avez besoin d'une aide nocturne pour un change ou une toilette
- Vous désirez vous assurer de la fermeture de vos volets, du gaz...
- Le passage d'un professionnel de l'aide à domicile serait rassurant pour vous ou vos proches
- Votre centre de téléassistance vous demande un référent pour la nuit

Notre service de Garde Itinérante de Nuit vous propose de 19 h 30 à 8 h 30 :

- Un ou plusieurs passages à votre domicile d'1/4 h ou d'1/2 h
- La possibilité d'appeler à tout moment en cas de besoin
- Une présence 7j/7

Un devis vous sera remis lors de la visite d'évaluation par le responsable de ce service. Possibilité de financement pour les bénéficiaires APA ou PCH.



Aide à domicile spécialisée

Les intervenants (Aides à Domicile ou Aides Médico-Psychologique) participent à l'accompagnement social et au soutien dans la vie quotidienne pour des personnes relevant d'un accompagnement spécifique et spécialisé :

Enfants atteints d'Autisme et/ou Troubles Envahissants du Développement Personnes (adultes, enfants) atteintes de Handicap Psychique

Une prise en charge individualisée respectant l'état psychique et physique est proposé grâce à :

- Des activités pour développer le mode de communication, les interactions avec l'environnement et l'imagination
- Une aide dans les actes ordinaires de la vie courante (stimuler, accompagner, soulager, apprendre à faire)
- Un accompagnement, une aide pour réaliser les actes essentiels de la vie quotidienne (soins d'hygiène, de confort, activités motrices)
- Une participation à la prévention et la sécurité
- Une participation à l'évaluation de la situation et une adaptation de notre intervention
- Une coordination de notre action avec l'ensemble des autres acteurs de la prise en charge

Personnes sourdes et malentendantes :

Formation d'une partie de notre personnel administratif et d'intervention au langage des signes (LSF) et au langage Parlé Complété (LPC).

La **PCH**, la **Prestation de Compensation du Handicap**, versée par le Conseil Général vient en déduction du coût de la prestation.